

Chapitre 3

Installations actuelles en valorisation et en élimination

Ce chapitre fait état des équipements de gestion des matières résiduelles existants sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François et du potentiel d'élimination ou de valorisation que ces équipements présentent pour les fins de mise en œuvre du PGMR.

Or, comme il doit prévoir les orientations pour l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008, il semble à propos de dresser la liste des équipements ou des entreprises qui possèdent certaines capacités de valorisation dans les MRC avoisinantes. Sont incluses dans cette liste les installations de valorisation (réemploi, recyclage, compostage, entreposage, régénération ou autres que l'élimination) de même que les équipements d'élimination. Ces informations sont colligées au tableau 3.1.

3.1 Capacité de valorisation

Il est difficile d'estimer la capacité d'accueil des comptoirs vestimentaires et des récupérateurs de pièces d'automobiles. Toutefois, dans le cas des infrastructures plus importantes (LES, DMS, centre de tri, déchetterie, etc.), il est important de savoir si celles existantes ont la capacité d'accueillir l'ensemble des matières rebutées sur le territoire.

Notons que le territoire comprend quelques installations de valorisation (tableau 3.1). La région de l'Estrie compte plusieurs équipements ou entreprises susceptibles de recevoir les matériaux valorisés en provenance de la MRC du Val-Saint-François. Le tableau 3.1 fait état de ces intervenants et présente la description du type d'installation, des quantités qu'ils peuvent accueillir et des tarifs facturés à leurs clients, du moins pour celles qui sont connues.

Dans les faits, toutefois, une certaine quantité de matériaux est déjà récupérée par le biais de quelques entreprises réellement actives dans le domaine, non seulement auprès des municipalités (via Intersan), mais également auprès du secteur ICI-CD.

Ce secteur est notamment couvert par les Papiers Grimard qui réalisent essentiellement la collecte des fibres (papier, carton) auprès du secteur ICI, lesquelles sont ensuite acheminées à des entreprises papetières situées à l'extérieur du territoire. Cette entreprise s'approvisionne surtout à Windsor, à Richmond et à Valcourt (environ 65 % de son tonnage); le reste provenant des autres municipalités du territoire⁷.

Par ailleurs, les Matériaux usagés de l'Estrie procèdent à la récupération et à la revente de matériaux secs, ainsi que ferreux ou non⁸. Mentionnons aussi Récupération Paul Carignan, qui œuvre dans les municipalités de Valcourt (ville et canton), de Racine et de Kinsbury⁹, alors que Gestion Ressources Richer de Bromptonville récupère un faible volume auprès de Bombardier Produits récréatifs¹⁰. Les entreprises Turcal récupèrent des fibres (papier et carton), tandis que Métal Clément Goyette, Métal Viger et Métal Arold Giguère oeuvrent dans les métaux ferreux ou non. Finalement, Gaudreau de Victoriaville a récemment conclu, en 2002, une entente avec Bombardier Produits récréatifs afin de récupérer, en plus du carton et du papier, les plastiques et le bois issus de l'emballage des pièces servant à la production de véhicules¹¹.

L'ensemble des installations et des services actuels de la région du Val-Saint-François permettraient de recevoir l'augmentation des matériaux qui découlerait de l'application du PGMR et de l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008.

3.2 Capacité d'élimination

Le tableau 3.1 liste aussi les équipements d'élimination disponibles sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François. Essentiellement, il s'agit du site d'enfouissement de Melbourne, exploité par la SGMR. Le volume autorisé pour ce site est d'environ 900 000 tonnes. Il est actuellement comblé à 83 %, ce qui lui laisse une durée de vie utile de 6 ans, en supposant que le tonnage éliminé restera le même ($\pm 22\ 000$ tonnes/an).

En complément de cette capacité d'élimination, mentionnons l'existence de quatre DMS dont la capacité totale est de 612 500 tonnes de matériaux. Un de ces dépôts est fermé (Entreprises Jarbec, 200 000 tonnes), tandis que les trois autres sont utilisés pour les besoins privés des propriétaires.

Soulignons qu'il n'y pas de matières résiduelles acheminées vers des installations d'incinération et qu'il n'existe pas de centre de traitement des boues de fosses sur le territoire de la MRC.

7 Source : Papiers Grimard, communication personnelle avec monsieur Grimard, janvier 2003.

8 Source : Banque de données sur les matières résiduelles de Recyc-Québec, 2002.

9 Source : Récupération Paul Carignan, madame Aline Blanchard, décembre 2002

10 Source : Gestion Ressources Richer, communication personnelle avec monsieur Bertrand Richer, janvier 2003.

11 Source : Gaudreau, communication personnelle avec monsieur Réal Fortin, janvier 2003.

Tableau 3.1 Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles.

Tableau 3.1 (suite) Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles.